

Communiqué de presse du 24 septembre 2026

Mobilité électrique: le droit à la recharge doit aussi s'appliquer sur le lieu de travail

Energie 360° salue la proposition du Conseil fédéral relative au «droit à la recharge» dans les immeubles d'habitation. Des mesures plus ambitieuses sont toutefois nécessaires. L'entreprise propose donc d'étendre ce droit aux immeubles commerciaux. Pouvoir recharger son véhicule sur son lieu de travail est essentiel pour développer une mobilité électrique adaptée au quotidien.

Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 12 octobre 2026 la modification de la loi sur l'énergie intitulée «Obligation de réaliser une installation de base pour la recharge des véhicules électriques». Le projet prévoit que les propriétaires d'immeubles d'habitation puissent être tenus de mettre en place l'infrastructure de base nécessaire lorsque des locataires ou des propriétaires par étage en font la demande. Dans sa réponse à la consultation, Energie 360° salue cette proposition. L'entreprise estime toutefois que la réglementation devrait également s'appliquer aux places de stationnement liées aux immeubles commerciaux.

«La mobilité électrique fonctionne lorsque la recharge est possible là où les véhicules stationnent de toute façon: à domicile et sur le lieu de travail. C'est pourquoi le nouveau droit ne devrait pas s'arrêter aux portes des immeubles commerciaux. Pour faire progresser l'électromobilité de manière cohérente, nous devons aussi créer les conditions permettant de recharger facilement son véhicule au travail», déclare Romeo Deplazes, CEO d'Energie 360°.

La recharge dans les locaux commerciaux est également importante pour l'électrification des flottes d'entreprise. Cette approche présente également un avantage pour le système énergétique: les véhicules peuvent être rechargés en journée, lorsque la production d'électricité solaire est particulièrement élevée.

En 2024, le secteur des transports représentait environ 38% de la consommation finale d'énergie en Suisse et restait fortement dépendant des agents énergétiques fossiles. La mobilité électrique contribue donc de manière importante à la transition énergétique: elle remplace progressivement les carburants fossiles par de l'électricité renouvelable, tout en améliorant l'efficacité énergétique des transports.

Avec ses filiales Gofast, Swisscharge et Move Mobility, Energie 360° est la plus grande prestataire d'infrastructures de recharge en Suisse. Son offre comprend plus de 25'000 points de recharge, dont le réseau de recharge public le plus vaste et le plus dense de Suisse, qui comptera bientôt plus de 8'000 points de recharge, et est utilisée par plus de 150'000 utilisateur·trices actif·ves. Energie 360° continue par ailleurs d'investir dans l'infrastructure de recharge suisse: d'ici à 2030, quelque 150 millions de francs seront consacrés au développement du réseau de recharge national.

Contact pour les médias

Michael Walser, Responsable Communication
Energie 360°, Aargauerstrasse 182, 8010 Zürich
kommunikation@energie360.ch

A propos d'Energie 360°

Energie 360° fournit de l'énergie durable dans toute la Suisse. Plus de 420 employé·e·s s'engagent en faveur des énergies renouvelables et de la mobilité écologique, en collaboration avec leur clientèle, leurs partenaires et des communes. L'entreprise, basée à Lausanne et à Zurich, planifie, construit et exploite des solutions énergétiques et investit dans des installations solaires. Elle est leader dans le domaine du biogaz, des pellets de bois et des solutions de recharge électrique. Energie 360° contribue ainsi à la réalisation de l'objectif zéro émission nette, ici, maintenant et pour les générations futures.